L'ABEILLE.

PAR BULLITT, MAGNE & CO.
NO. 81 RUE DE CHARTRES.

CONDITIONS.

Douze piastres par an, pour la feuille, payables d'avance pour l'année; dix piastres pour la feuille quotidienne, [illegible] Nouvelle-Orléans. Aucun [illegible] les abonnés qui voudront cesser leur abonnement devront en donner avis par écrit, [illegible]

ANNONCES.—Une piastre par carré de chaque langue, pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. [illegible]

ABONNEMENS pour l'année aux annonces.—[illegible]

LES ANNONCES qui ne doivent paraître que par intervalles [illegible]

LES ANNONCES qui surpassent la ligne ordinaire des affaires [illegible]

LES ANNONCES qui ne doivent pas la durée de l'insertion [illegible]

AUCUNE ANNONCE [illegible]

LES THÉÂTRES et autres endroits ouverts pour l'amusement public, [illegible] pendant la saison des plaisirs paieront $150.

LES ANNONCES de candidature d'emplois publics et toutes annonces d'un intérêt politique, paieront double du prix ordinaire.

POUR GALVESTON.

Paquebot régulier pour Vendredi, 1er janvier 1841, à 10 heures du matin.

Le steamer à basse pression NEW-YORK, capitaine John T. Wright, partira positivement pour le port ci-dessus le 1er janvier 1841. Ce bateau a été entièrement réparé et offre aux passagers toute la sûreté et le confortable que l'on peut désirer; sa marche est supérieure, et il est avantageusement connu sous ce rapport. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en face de la rue Conti, ou à BOGERT & HAWTHORN.

Les familles pourront avoir des chambres closes pour elles.

Les jours de départ du New-York sont: de la Nouvelle-Orléans, le 5 et le 20; et de Galveston, le 12 et le 27 de chaque mois, et sera suivi par le steamer Savannah qui partira de ce port le 1er et le 15, et de Galveston, le 8 et le 22 de chaque mois. 2 déc.

PACKET DU DIMANCHE.

POUR VICKSBURG et tous les ports intermédiaires.—Le steamer SULTANA, capt. A. W. Tufts, a commencé ses voyages réguliers entre Vicksburg et la Nouvelle-Orléans. Il partira de ce port tous les dimanches matins, à 10 heures, et Vicksburg, en retournant, tous les mercredis à 10 heures du matin. [illegible] de manière permanente à ces traversées, [illegible] Pour fret ou passage s'adresser à bord, ou à HYDE & CLARKE, 21, rue Poydras.

N. B. Le Sultana sera toujours prêt à recevoir du fret chaque vendredi à 10 heures.

PAQUEBOT RÉGULIER POUR BATON-ROUGE, Port Hudson et tous les ports intermédiaires.

Le steamer TECHE, capitaine Thomas, fera pendant toute la saison des voyages réguliers entre la Nouvelle-Orléans et les ports ci-dessus. Partant d'ici tous les vendredis à 10 heures du matin, et de Port Hudson, tous les samedis après l'arrivée des chars. Pour fret ou passage s'adresser au capitaine à bord ou à HENRY TETE, 12, Conti.

BATEAU DE LA MALLE DES ÉTATS-UNIS.—Le steamer ROB. FULTON, pour BAYOU SARAH, capitaine J. Kinsey, partira de cette ville chaque mardi et samedi, à 10 heures A. M., et de Bayou Sarah, les lundis et mercredis, à 8 heures. Pour fret ou passage, s'adresser à bord.

PAQUEBOT POUR LAFOURCHE et les Ports intermédiaires.—Le steamer-boat GEN. W. H. HARRISON, capitaine Batchelder, fera pendant toute la saison les voyages réguliers entre la Nouvelle-Orléans et Lafourche, partant de ce port tous les jeudis à 10 heures A. M. et de Donaldsonville le vendredi, 7 heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à HENRY TETE, 12, rue Conti. 12 nov—2m

POUR LE PORT HUDSON ET BAYOU SARAH.—Le steamer packet régulier NEW-ORLEANS, capitaine Hart, partira de la Nouvelle-Orléans tous les Mercredis à 10 heures du matin, et du Bayou Sarah tous les Samedis à 10 heures du matin. Pour fret ou passage s'adresser au capitaine Hart, à bord du Bayou Sarah, en décharge. 20 oct

POUR ATTAKAPAS et les ports intermédiaires.—Le steamer neuf et rapide ZEPHYR, capitaine J. F. Smith, fera les voyages comme packet régulier, pour les ports ci-dessus pendant toute la saison. Et pendant les basses eaux il fera les voyages réguliers entre la Nlle. Orléans et Plaquemine, partant de ce port tous les Jeudis à 10 heures A. M. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à A. H. VERRET, 9, Nlle. Levée. 14 nov

LIGNE DE PAQUEBOTS ENTRE LA NOUVELLE-ORLÉANS ET BALTIMORE.

Les navires suivants composent cette ligne: Navire Tippecanoe, capitaine Alexander; Do. Seaman, do. Victor; Barque Solomon Saltus, do. Gray; Do. Mary, do. Myrick; Do. Jas. Perry, do. Stevens; Do. Architect, do. Graffam.

Les bâtiments ci-dessus sont de 1ère classe, sont construits fort avantageusement pour les passagers, et sont commandés par des hommes capables. Prix du passage, $50. On fait toujours usage de la vapeur pour remonter et descendre le Mississipi. [illegible]

CABOTAGE.

POUR LA MOBILE.—La goëlette RIO, capitaine Couribe, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à J. H. ASHBRIDGE, 97, rue du Camp. 29 déc

POUR PHILADELPHIE.—Le beau brick doublé et chevillé en cuivre, CORINTHIAN, capitaine Shaw, ayant la plus grande partie de son chargement à bord, partira sous peu. [illegible] pour fret de 100 balles de coton sur le pont et J. H. ASHBRIDGE, 97, Camp. [illegible] à Philadelphie. 29 déc.

POUR BALTIMORE.—La goëlette fine voilière DARBEE, cap. Lasell, partira dans peu de jours. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à G. BEDFORD & BECK, 21, rue de la Douane. 29 déc

POUR BALTIMORE.—[illegible] G. BEDFORD & BECK, 21, rue de la Douane.

POUR NEW-YORK.—[illegible] OCMULGEE, capitaine T. L. Leavitt, [illegible] STETSON & AVERY, 58 Gravier. 21 d

POUR CHARLESTON.—Passage seulement.—Le beau brick CATHERINE, capitaine Bonney, partira dans quelques jours. Pour passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à J. ZACHARIE & Co.

POUR LA MOBILE par le bassin.—La goëlette ELISABETH, capit. Newton, est en chargement et partira sous peu. J. H. ASHBRIDGE, 97, Camp. 25 déc

POUR BALTIMORE.—Le brick ROSALBA, doublé et chevillé en cuivre, capitaine Spencer, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, en face de la tête du Triangle, ou à J. H. ASHBRIDGE, 97, Camp. 24 déc

POUR SAVANNAH.—La goëlette THOMAS EWING, capitaine McFarlan, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à J. H. ASHBRIDGE, 97, Camp. 20 déc

POUR BALTIMORE.—Le beau brick PERUVIAN, capitaine Watson, ayant son chargement engagé, partira sous peu. Pour passage, s'adresser à bord, ou à ALEXANDER & DOUGLAS, 12, rue Poydras. 24 déc

POUR BOSTON.—Le brick fin voilier LYCOMING, capitaine Jenkins, partira pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à STETSON & AVERY, 58, rue Gravier. 21 déc

POUR BALTIMORE.—Le brick fin voilier ALLEGHANIES, peut prendre 150 balles de coton. Pour fret ou passage, s'adresser à G. BEDFORD & BECK, 21 Douane. 17 d

POUR NEW-YORK.—Le brick ZEALOUS, capitaine Curtis, partira pour le port. Il peut prendre 50 tonneaux sur la côte lui 50 milles en renouvelant le dauve. BEDFORD & BECK, 21, Douane. 11 déc

POUR NASSAU (Nouvelle-Providence).—Le brick JAMES, capt. Hodson, peut prendre 300 balles à fret et recevoir convenablement quelques passagers. Pour les conditions, s'adresser au capitaine à bord ou à J. W. ZACHARI & co., 53, rue de la Douane. 9 déc

A VENDRE OU A FRETER.

A VENDRE.—Le brick WM. JONES, chevillé en cuivre, construit à Hollowell (Maine) en 1833, jaugeant 195 tonneaux, réparé et radoubé en 1840 à New-York, pourvu d'un gréement en parfait état. Ce navire sera vendu à meilleur marché s'il se présente des acquéreurs aujourd'hui ou demain. S'adresser au capitaine Newcomb, à bord, vis-à-vis le triangle rouge ou à STETSON & AVERY, 58, rue Gravier. 22 déc

A FRETER.—Le beau brick paquebot HUNTRESS, cap. Davidson, du port de 135 tonn. aux doublé et chevillé en cuivre, et en très bon état de prendre la mer. S'adresser au capitaine Davidson à bord, vis-à-vis la ville à la Villa ou à JAMES DENEGRE, 16, rue Douane. 26 déc

A VENDRE OU A FRETER.—Le brick ALBERT, [illegible] chevillé en cuivre, du port d'environ 1900 barils de farine. S'adresser à BEDFORD & BECK. 22 déc

A FRETER.—Un brick de première classe [illegible] neaux. Aussi—Une goëlette d'environ 830 barils à fréter. J. H. ASHBRIDGE, 97, rue du Camp. 21 déc

A FRETER.—La barque de Brême MARIA FRANZISKA, capt. [illegible] S'adresser au capt. à bord ou à SCHMIDT & Co., 68, rue Bienville. 14 déc

A LOUER.—Une belle maison à étage, située rue Toulouse, près la Banque des Citoyens, [illegible] pour une grande famille. Possession en sera donnée immédiatement. S'adresser à FORSTALL, ROMAN & Co., 3 Front-Levée.

A LOUER.—Un site de MAGASIN [illegible] rue de la Vieille Levée, entre Conti et Bienville. S'adresser à Mrs. LIVAUDAIS, CHARBONNET & Do.

VINS, EAU DE VIE, LIQUEURS, etc.—En débarquement du navire Lubeck, de Bordeaux, et à vendre par le soussigné: 115 demi, quarts, et huitièmes, [illegible] cognac, et champagne [illegible] 100 caisses [illegible] 250 barriques et demi barriques, vin rouge, diverses marques. 100 paniers vinaigre [illegible] 100 paniers champagne [illegible] 100 caisses vin rouge [illegible] 2300 paniers anisette [illegible] 500 milliers bouchons [illegible] 100 caisses liqueurs [illegible] 100 paniers [illegible] P. JORDY, [illegible]

PORTS D'EUROPE.

POUR LIVERPOOL.—[illegible] LINGTON, [illegible] CURRELL, CADDAT & Co. rue Bienville. 17 déc

POUR LE HAVRE.—Le navire de ligne ANNE LOUISE, capitaine Le Brun, prendra de 150 à 200 balles pour compléter son chargement. S'adresser au capitaine à bord ou à V. ROUMAGE. 11 déc.

POUR BORDEAUX.—Le beau navire américain TALMA, capt. Cayol, ayant une forte partie de son chargement arrêtée, partira pour Bordeaux à la fin de ce mois. S'adresser pour fret et passage, au capitaine, à bord en face de la rue Hôpital ou à A. LEFEBVRE & co. 11 déc 13, rue Toulouse.

POUR LE HAVRE.—Le beau paquebot français FANDELLE, capitaine Gamalg, partira incessamment pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage, aujourd'hui commencement de la partie, s'adresser à BLANCHARD, EIMER & Co., 26 Bienville. 11 déc

POUR RIO JANEIRO, touchant à la Havane.—La barque MARINERA, capitaine Mateu, partira sous peu. Pour passage pour les ports ci-dessus, s'adresser à CUCULLU, LAFEYRE & Co. 10 déc

A FRETER.—Le beau trois mâts MASSACHUSETTS, du port de 1700 balles de coton. S'adresser à G. BEDFORD & BECK, 21, rue de la Douane. 11 déc

A FRETER.—Le joli brick CREOLE, du port de 250 boucauts. S'adresser à G. BEDFORD & BECK, 21, rue de la Douane. 11 déc

ANTILLES, MEXIQUE, &c.

POUR LA HAVANE.—Le brick fin voilier APALACHICOLA, capitaine Thompson est maintenant prêt à recevoir du fret pour le port ci-dessus. S'adresser à A. CAPDEVIELLE & Co., 36 V. Levée. 25 d

POUR LA HAVANE.—La goëlette fine voilière NIPE, capitaine Martin, sera immédiatement expédiée. Pour balance du fret de 50 barils sur le pont du dock Louisiane, s'adresser à bord vis-à-vis la rue St. Pierre, ou à ALEXANDER & DOUGLAS, 12, Poydras. 31 déc

POUR MATAMOROS.—Par le Fleuve.—La goëlette bien connue SOUTHERNER, capitaine Gaylord, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée, partira pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à W. F. VIGERS & Co. 33, rue Bienville. 11 déc

BATISSE A LOUER.

Cette belle bâtisse située rue du Canal No. 128, (Allée de Hogan) à louer. Cette maison vient de subir des réparations complètes, on pourra en prendre possession immédiatement. F. DE LIZARDI & co. 19 déc

MAGASIN A LOUER.

UN magasin très vaste rue de la Victoire près du fleuve, et d'un rail road et bien disposé pour recevoir une grande quantité d'articles d'encombrement; à louer à prix modéré. F. DE LIZARDI & co. 19 déc

A LOUER.—Le plus beau logement de la ville, convenable pour une grande famille, ou pour une exposition, ou pension ou pour un cercle, [illegible] à très bas prix, encoignure Chartres et Conti. 9 déc.

A LOUER, deux beaux magasins à étages, situés rue de Chartres, entre les rues Toulouse et Saint-Louis. Pour les conditions, s'adresser au Caissier de la Banque des Améliorations.

MAISON A LOUER.—[illegible] Une maison située rue St. Philippe entre Royale et Bourbon, vis-à-vis de la salle Washington, et propre à tenir une buvette, restaurant, ou tout autre établissement de ce genre.

Une maison à étages et en briques, située rue St. Ferdinand entre du Port et Moreau, block des Architectes. Pour les conditions, qui seront très avantageuses, s'adresser au no. 122, rue de Chartres. 15 d

FRUITS Secs, venus directement de Malaga, 50 caisses raisins, 200 1/2 do raisins, 100 1/4 do raisins, 200 tambours figues, 50 jarres raisins, 240 caisses citrons, En magasin et à vendre par DEBLANC & EASTLAND, 12 et 42 Nelle.-Levée. 7 déc

FER.—En débarquement du navire Mason, de Liverpool, 1700 barres fer plat de 1 à 6 pouces, 1600 do fer rond de 5/8 à 1 1/2 pouces, 150 paquets de fer à grillages de galerie, 250 plaques fer de charrue, à vendre par PRIESTLY & BEIN, 10, Nouvelle Levée. 4 déc

VOITURES.—H. BEACH & co. offrent à vendre à leur magasin rue Royale 40 et 48 un bel assortiment de voitures, barouches, cabriolets à quatre roues, phaétons, tilburys, &c. 24 oct

VOITURES.—H. Beach et Co., rue Royale, no. 40 et 48, offrent à vendre leur assortiment considérable de voitures, barouches, calèches, tilburys, cabriolets, wagons, etc. 3 déc

A VENDRE par le soussigné en débarquement du navire Talma, venant de Bordeaux, 20 barriques vin de Montferrand, 21 barils vinaigre blanc. Ch. DUFOUR. 12 déc

AUX NEGOCIANS MEXICAINS.

LE soussigné offre à vendre à des conditions avantageuses: Platilles communes et extra fines, Bretagnes do do, Batistes do do, Coutils bruns et blanchis &c. &c. WILLIAM PREHN, 50, rue de la Douane. 11 déc

ESPRIT DE TÉRÉBENTHINE.—10 barils de Wilmington, Car. du Nord, à vendre par T. SAVAGE WINSLOW, chez B. Douglass, 13, rue Poydras. 25 déc

GOUDRON.—200 barils goudron de Wilmington, en grands barils, chargement de la goëlette Octavia, à vendre par T. SAVAGE WINSLOW, chez B. Douglass, 13, rue Poydras. 25 déc

RESINE.—200 barils résine en débarquement de la goëlette Octavia, de Wilmington, à vendre par T. SAVAGE WINSLOW, chez B. Douglass, 13, rue Poydras. 25 déc

BRAI.—20 barils en débarquement de la goëlette Octavia, de Wilmington, à vendre par T. SAVAGE WINSLOW, chez B. Douglass, 13, Poydras. 25 déc

RIZ.—16 tierçons et 20 demi dito, partie du chargement de la goëlette Octavia, à vendre par T. SAVAGE WINSLOW, chez B. Douglass, 13, rue Poydras. 25 déc

[illegible] J. M. CABALLERO, 42, Vieille Levée.

BLANC de Baleine—Imbéciles marque Bedford, et en débarquement du navire Flavius de New-York, à vendre par WALTON & COCKAYNE, 28 et 29, Nouvelle-Levée. 25 déc

HARICOTS.—100 barils haricots blancs, 200 do do rouges, à vendre par J. VAIRIN & Co. 17, rue du Commerce. 21 déc

DRAYS et wagons, des manufactures de Philadelphie, à vendre par J. D. DENEGRE, 16, rue Douane.

QUEUES et crins de bœuf et chevaux, de toutes grandeurs, à vendre par J. D. DENEGRE, 16, Douane. 21 déc

CHARRETTES légères et fortes, à vendre par J. D. DENEGRE, 16, Douane. 21 déc

LAINE A BRODER.—Le soussigné a présentement un assortiment [illegible] J. COURRE.

MOUCHOIRS DE BATISTE.—Un grand assortiment de mouchoirs de Batiste unis et à vignettes blanches [illegible] F. LODDE, Encoig. Chartres & Conti. 21 déc

EN débarquement du navire Créole et à vendre par le soussigné: 20 demi pipes eau-de-vie, Cognac, Castillon, 4me. preuve; 100 quarts pipes eau-de-vie, vieux cognac, Castillon (fine Champagne 1825) 1re. preuve; 100 caisses de 12 bouteilles, vieux Château Lafitte, Gruau Larose, [illegible] de 24 demi bouteilles do do; 50 do do 24 boîtes sardines à l'huile (192 boîtes). LOREILHE & VALETON, Encoig. Royale et Douane. 21 déc

EN débarquement du navire la Ville de Bordeaux: 50 caisses de 12 bouteilles fruits conservés au jus, [illegible] A vendre à prix très modérés, par LOREILHE & VALETON, Encoig. Royale et Douane. 14 déc

REÇU par le navire le Lubec, venant de Bordeaux: 50 barriques vin rouge, Montferrand et St. Julien, [illegible] LOREILHE & VALETON, Encoig. Royale et Douane. 14 déc

553 SEROONS de Tabac de Cuba majeure partie cape, 24 tercos cape de S. Yago, 62 boucauts do do, 12 tiercons do do, en débarquement de la goëlette Bella del Mar, à vendre par CUCULLU, LAFEYRE & Co., 27, Vieille-Levée. 25 nov

SANGSUES.

REÇU aujourd'hui un lot de sangsues, à vendre à un pichillon, un cent et vingt cinq cents la pièce, à l'entrepôt général, rue du Quartier No. 26, entre les rues Condé et Vieille Levée. RENAUD PETITPIERRE.

N. B. Les malheureux les recevront gratis, avec l'ordonnance des docteurs connus de l'établissement. 16 nov

Rue Royale, No. 101, encoignure St. Pierre, 4 rue St. Charles, No. 56, en face l'Hôtel Exchange.

MOREAU a l'honneur d'informer les dames que, pendant son séjour dans la capitale du goût et des modes, il a cultivé les relations des meilleurs coiffeurs pour s'initier aux nouvelles coiffures de tout ce qui fait aujourd'hui la vogue.

Ayant visité les meilleures maisons de fleurs pour coiffures ainsi que tout ornement doré et en perles, les personnes qui voudront l'honorer de visiter ses magasins, trouveront un grand assortiment de marchandises nouvelles.

Parfumerie Monpelas, Bernier et autres bons parfumeurs de Paris. Gants, Bonneterie en tous genres, Bourses, Sacs nouveaux en soie, Eventails, Paniers d'osier fantaisie, Chapeaux d'enfants et Casquettes; Portefeuilles, Souvenirs, Masques, Coutellerie fine, Nécessaires d'hommes et de femmes, et autres; Peignes en tout genre, et beaucoup d'autres articles de nouveautés.

Tapis d'Huile Exotérie, infaillible pour faire pousser les cheveux, du docteur Humb...; Eau et Poudre à teindre les cheveux.

Articles d'hommes.

Chapeaux, Souliers, Chemises, Cols, Gants, Cuirs à rasoirs, Parapluies, etc.

Jouets d'enfants et Cartonnages pour étrennes; Tabletterie, Boîtes à musique, Tabatières, Miroirs, Ustensiles de bureaux.

Dépôt d'Opiat de Pelletier.

Assortiment de Perruques, Frisettes et autres postiches; Fournitures de coiffeurs.

Tous ces articles à vendre en gros et en détail.

Donne des leçons de coiffure d'après les dernières modes de Paris. 16 nov.

ENTREPÔT DE MARBRES DE CHEMINÉE ET DE GRANIT.

Rue de la Douane No. 147, entre Dauphine et Bourgogne. LE soussigné sculpte et travaille le marbre et le granit dans les genres les plus nouveaux et les plus jolis, et fait toute espèce de tablettes avec inscriptions en lettres taillées, les Tombes et autres ouvrages en pierres, en ciment et en plâtre, &c. Les ordres pour des travaux de ce genre seront promptement exécutés, à des conditions raisonnables, et le soussigné espère pouvoir mériter la patronage. C. L. SEIXAS. 17 déc

MARCHANDISES.

LES soussignés préviennent les marchands de la ville et de la campagne, les planteurs, les détaillans et ceux de l'Alabama, qu'ils ont des marchands de l'Ouest [illegible] Philadelphie, &c. &c. pour être constamment approvisionnés de marchandises américaines qu'ils offrent en vente aux prix des manufactures: cotons à 3/4, 7/8, 4/4; Cotons écrus 3/4, 7/8, 4/4; [illegible] Denims et Coutils à raies, Tritonnettes; Drills bleus; Stripes, &c. &c.

MARCHANDISES ANGLAISES: Coton indien; Indiennes; Draps assortis; Toiles à draps; Coutils en fil; Satins velours en coton; Dentelles en fil; Bobinets; Moleskins; Ducks; Bas de soie &c. &c.

MARCHANDISES D'ALLEMAGNE: Crêse, Platilles, Bretagnes, Bas assortis &c. &c.

POUR LE MEXIQUE, [au drawback.]: Franels estampadas y lavadas de cien hilos de la fabrique de Edwards & Son; Zarazas, Panos, Cotonias, Medias de Seda, Cerquillos finos, Cartoulines &c. &c.

Ils ont en outre constamment en magasin pour l'Ouest et la ville: Café de Rio Janeiro, de la Havane et de Santiago de Cuba [illegible] Sucres de la Havane, Matanzas [illegible] F. DE LIZARDI & Co. rue Bienville.

Modes et Nouveautés.

[illegible] MARCHANDISES [illegible] une nouvelle assortiment [illegible] modes, mousselines, laines, châles en toutes qualités, de bien riches en velours, [illegible] riches, entredeux et bandes brodées, [illegible] enfans, [illegible] en cachemire, en velours, et toutes articles de modes. [illegible] plastiques, coulantes de bourse, perles à broder en toute genre, et un grand assortiment d'objets pour mise d'aujourd'hui. Rue de Chartres, No. 33, encoignure Douane. 21 déc

MM. BINOCHE FRÈRES ont l'honneur de prévenir les dames de la Nouvelle-Orléans qu'ils ont fait l'ouverture de leur magasin jeudi dernier, le 26 novembre. 30 nov—2s

LES soussignés s'empressent d'annoncer à leurs habitués et au public qu'ils viennent de recevoir une grande quantité de marchandises telles que: Habits, Redingotes, Paletots, Surtouts, Pantalons — confectionnés dans le goût le plus nouveau; Draps de toutes espèces, Gilets des plus à la mode, Cravates longues et courtes du meilleur goût, Gants blancs et de couleurs, confection Jouvin, Satins et casimirs très nouveaux, Robes de chambre, Caleçons de toile et de coton &c. &c. Qu'ils offrent à vendre en gros et en détail, Chartres 123. CORDEVIOLLE & LACROIX. 26 nov

REÇU par les derniers arrivages et à vendre par le soussigné à des prix avantageux: 200 châles kaby les broches, tout laine, 150 do do brodés chenille do, 100 do do divers, fantaisie, 50 do do Angora, 50 do Mérinos noir uni, 1 caisse broderies montées, 1 caisse parapluies et ombrelles, 4 caisses fleurs et guirlandes pour bal, 25 douzaines éventails variés, 3 ballots couvertures de coton, assortis, 500 douzaines chemises de couleurs et blanches, 4 caisses indiennes ordinaire et unies, 4 caisses jaconas et mousseline imprimée, 2 caisses imitation madras, 1 caisse crêpe marron de couleurs, 1 balle toile de Flandres pour drap de lit, 600 caisses vin de Médoc, divers crus, 1 caisse satin noir uni, 30 barriques do do, 400 paniers anisette superfine, Champion, 50 caisses absynthe suisse, supérieure, 100 paniers anisette, 20 demi barriques vin blanc ter grave, 3 caisses crêpe. FREDERIC BONIS, rue Royale entre Toulouse et St. Pierre. 21 déc

M. VOR. DECAUX, rue de Chartres, No. 95, encoignure Conti, prévient ses connaissances qu'il fera l'ouverture de son magasin samedi 5 décembre, [illegible] choix pendant son séjour en France.

ARTICLES POUR TAILLEURS.—Draps divers en nuances, Cas mirs et nouveautés pour pantalon, Serges, vel urs, satin pour gilets, et autres étoffes, Mérinos qui conviennent l'article de tailleur.

HABILLEMENTS POUR HOMMES.—Redingotes et habits, Paletots en drap pilote, matelassé, et castorine, Pantalons en drap de nouveauté, Gilets en soie, cachemir satin et drap.

HABILLEMENTS D'ENFANS.—Un joli choix de petites redingottes, paletots, gilets, pantalons et divers articles pour enfants, le tout dans le dernier goût.

ARTICLES POUR VENDRE EN GROS.—Chapeaux en soie pour hommes et pour enfants, Parfumerie de Montpelas et de Piver, 1re qualité, Gants chevreau, agneau, castor et soie, Chemises de couleurs et en coton blanc, Chemisettes en toile, qualité supérieure, Bretelles en soie, diverses qualités, Fleurs et autres articles pour les modistes, Cols de dames, schals et autres articles de lingerie, Un très joli assortiment de cravattes en soie, en mérinos et en satin broché, Manteaux pour dames en satin, laine et en drap, Robes de chambre en cachemir, soie et tarlan, Bottes et souliers de bal. Plus, un bel assortiment de mercerie.

De plus, parapluies et drap de billards.

Le public est prévenu qu'il trouvera également l'assortiment des marchandises ci-dessus désignées dans mon ancien magasin, rue Royale No. 75, les prix seront cotés au plus bas pour du comptant. VOR DECAUX. Rue de Chartres, No. 95, encoignure Conti, et rue Royale, No. 75, entre Bienville et Conti. 4 déc.

MANUEL BLASCO & Co. rue de Chartres No. 69, entre Bienville et Conti, viennent de recevoir par les derniers arrivages de France et du Nord un très bel assortiment d'habillements confectionnés dans le dernier goût et qu'ils offrent à vendre AUX PRIX COUTANT, étant pour la liquidation de la maison. Ils préviennent par la même occasion les personnes qui auraient quelques réclamations à faire à la maison d'envoyer leurs comptes, et celles qui doivent de vouloir bien solder les leurs d'ici au dernier de décembre.

L'ASSORTIMENT CONSISTE EN: Paletots ouatés diverses qualités, Surtouts en drap pilote ouaté, Lévites de chasse ouatées, Lévites fines noires et couleurs assorties, Habits fins noirs et couleurs assorties, Pantalons en casimir diverses qualités, Gilets de dessous cachemire, Gilets de dessous satin noir, Do do fantaisie, Manteaux en drap français, Do en poil de chèvre, Cravattes en mérinos couleurs, Do en satin noir et fantaisie, Bretelles fines soie élastique, Do do brodées, Foulards qualités assorties, Gants en peau glacée, Do en mérinos, soie et coton, Demi-bas en laine et mérinos, Do coton écru et blanc, Chemises en toile fine, Do coton devant toile et jabot, Chemises en mérinos tricot, Caleçons do do, Chemises en coton écru tricot, Do do blanc, Chemises en soie tricot, Caleçons do do, Manteaux en drap pour dames, Cannes à épée montées en or et argent, Do jonc plombées, Do en fer, Chapeaux de soie pour hommes, Do en feutre noir et gris, Do do, Do feutre noir gris et blanc, de cadet, Do do d'enfant, Habillements d'enfants de 2, 3 et 4 ans, Do pour cadet, Paletot do, Surtout do, Un très grand assortiment de pantalons de coton pour esclave au prix du pays, fait à la mode. 21 nov

LES sous-signés viennent de recevoir par les navires Rubicon, du Havre, et Baltimore, de Liverpool, et autres arrivages, un grand assortiment de glaces [illegible] et de plus [illegible]

MEUBLES PALISSANDRE & ACAJOU. [illegible]

ORNEMENTS DE CHEMINÉE & SALONS. Un bel assortiment de pendules en porcelaine, bronze, ébène avec candelabres et vases assortis, candelabres et lampes en cristal, lampes à la carcelle, lampes en bronze, [illegible] lampes de corridor, [illegible] françaises de toutes dimensions.

PORCELAINE ET CRISTAUX, FANTAISIE: Un grand assortiment d'articles en porcelaine, [illegible]

ARTICLES D'ETRENNES ET DIVERS: [illegible]

PLAQUÉS ANGLAIS: Bouilloires, chandeliers, [illegible]

PORCELAINE ET VERRERIE: [illegible]

DIVERS: Plumes de Perry, [illegible] V. & O. VIGNAUD, No. 19, rue de Chartres. 21 nov

HABILLEMENTS—15 caisses habillements pour la saison, comprenant des vestes en satinets, kerseys et cotonnades, des pantalons en satinets, kersey, peau de daim, et cotonnade de fantaisie des Attakapas et de New-York; redingottes et pantalons de Derry; chemises en calico, Merrimack, à carreaux, unis et avec devants chemises de coton avec le col et le devant en toile; chemises de flanelle, de coton et en flanelle rouge, d'Angola, caleçons en coutil et en flanelle, blanchis et non blanchis, à vendre par ISAAC BRIDGE & Co. 131, rue des Magasins. 30 déc

HABILLEMENTS.

J. P. FREEMAN & Co. à l'encoignure des rues des Magasins et du Canal, reçoivent constamment des envois d'habillements d'automne et d'hiver. Ils ont aujourd'hui, en mains, un assortiment considérable de marchandises communes convenables pour le commerce de la campagne et les habitations; ainsi que de marchandises fines, de parapluies en soie fine et en coton, de cols, de cravattes, de bretelles, &c. qu'ils offrent à vendre en gros et en détail à des conditions avantageuses. 11 déc

MARCHANDISES SECHES.—En débarquement du navire Pontiac, du Havre, un bel assortiment de mousselines suisses unies, brodées, mille fleurs et à plants; velours noir tout soie pour robes, fleurs artificielles, soieries nouveau genre, et cols brodés. Aussi en magasin, arrivés dernièrement par le navire Rubicon: manteaux de toutes qualités, en satin brodé, drap et satin de laine, ombrelles satin et gros de Naples brochées et unies, et à vendre à bas prix pour du comptant. LORNE & FROIS, 21, Chartres. 30 déc

HABILLEMENTS A LA MODE. No. 20 Vieille-Levée, entre Conti et Bienville. DD. ISRANG & Co.

ONT en mains un joli assortiment d'habits de drap fin et de surtouts à la mode, qu'ils offrent à vendre pour du comptant à VINGT PIASTRES. 23 nov

MARCHANDISES SÈCHES nouvellement reçues: Manteaux satin brodés dernier genre, Do satin laine et drap. SOIRIES—Reps glacés, unis et façonnés, Florentines unies et quadrillées glacées, Gros de Naple, Gros de Suisse et Gros Grains Noirs, Soies d'Italie et satins grande largeur, Velours noir pure soie, crêpes assortis, &c. &c. Un grand assortiment de châles. LORNE & FROIS, 21, rue de Chartres. 10 déc

HABITS CONFECTIONNÉS. En gros et en détail.

MEAKINGS & KATCHAM, encoignure des rues Vieille-Levée et Bienville, reçoivent constamment des articles nouveaux de ce genre de leur manufacture du Nord, leur stock est en ce moment très assorti en toutes espèces d'habillements d'hiver.

AUSSI: Habillements pour nègres, chemises en coton et en laine, [illegible] de couleurs, cravattes, gants, parapluies, malles, papier etc. etc. Le tout à très bas prix au comptant en [illegible] Les marchands sont invités à rendre visite à leur magasin pour y voir leurs marchandises. 10 déc

FAUTEUIL PATENTÉ.

IL a été reconnu par tous ceux qui ont fait usage du lit ou fauteuil patenté de Day, qu'il vient d'être nouvellement perfectionné, que le meuble surpasse tout ce qui a été fait en ce genre, en confortable et en élégance. Outre la berceuse commune dont le meuble est en partie composé, on a ajouté, au berceau, et des roulettes pour pouvoir être transporté plus facilement d'un appartement à un autre; il est également du lit ou de berceau en peut le fixer de manière à faciliter la position qui est la plus agréable à celui qui l'emploi, ce qui rend ce meuble de l'usage le plus commode pour les personnes impotentes ou malades. Pour plus d'informations, s'adresser rue Royale No. 48, où ce meuble est à vendre à prix modéré. H. BEACH & Co. 11 d

ENTREPÔTS DE CHARBONS.

CHARBON de Cannel et d'Orrell, en débarquement et à vendre en lots au gré des acheteurs, par ALEX. PARK, 91, rue de la Commune. 11 déc

CHARBON.—Constamment en mains un approvisionnement du meilleur charbon de Cannel, de Pittsburg et d'Angleterre; à vendre en lots au gré des acheteurs, au pied de Frankfort & Petit coal de Charbon, rue du Canal No. 122, entre les rues Carondelet et Baronne. 30 oct

CHARBON de Pierre de Liverpool, à vendre à 60 la barrique, et en lots, charbon de cannel de choix en mains, à vendre par W. E. & R. MURPHY, 19 oct 132, Vieux Bassin, et 137, rue des Remparts.

CHARBON.—103 barriques charbon de Peach Mountain cassé et trié pour l'usage des familles en débarquement du Corea de Philadelphie, à vendre à bas prix sur la levée par JAMES D. DENEGRE, 16 Douane. 21 nov

CHARBON de CENDRE ROUGE.—119 boucauts charbon de cendre rouge, cassé et trié, [illegible] de Pittsburg, devant arriver de Philadelphie, à vendre par J. H. ASHBRIDGE, 97, rue du Camp. 9 déc

A. M. & BOULIGNY.—Marchands de charbon, [illegible] Coin entre les rues Tchoupitoulas et Nelle Levée, ont constamment en mains un approvisionnement de Charbon de Cannel et de Pittsburg. Les ordres peuvent être laissés à l'entrepôt des Messrs. Bouligny et Daunoy, [illegible] rue de la Vieille Levée, No. 22, chez Duvivier, Woodley & Co., rue de Chartres, [illegible] chez Alfred Morel, rue Royale no. 39, ou chez [illegible] Les ordres qui seront laissés aux adresses ci-dessus seront promptement exécutés. 6 oct

AVIS.—Le public est respectueusement prévenu que A. Gow a un très grand dépôt de charbon de terre dans la rue Dauphine entre les rues Canal et de la Douane. Il vendra du charbon de Cannel et d'Ecosse à aussi bon marché qu'aucune des maisons de cette ville. M. A. Gow compte sur le patronage de ceux qui voudront bien lui donner les ordres qu'il s'empressera de remplir ponctuellement. On trouvera à son dépôt quelques petits barils de charbon de terre du Canal qui ont été [illegible] pour l'usage des familles.

Bureau 29, rue Bienville, [illegible] charbon de terre. 12 d

CHARBON de Cannel et de Liverpool, à vendre en lots au gré des acheteurs par W. E. & R. MURPHY, 27 nov 132, Vieux Bassin et 137, rue des Remparts.

AUX Personnes qui tiennent hôtel et pension.—Les soussignés tiennent une assez jolie réduction à ceux qui contracteront avec eux pour le bois et le charbon. W. E. & R. MURPHY, 27 nov 132, Vieux Bassin et 137, rue des Remparts.

CHARBON de Cannel en masse et en boucauts; du de Orrel, en masse, à vendre en lots convenables aux acheteurs, par ALEX. PARK, 91, Commune. 11 déc

CHAUX, briques, sable, goudron, charbon de bois, mer rains, bois de chauffage, etc. [illegible] à vendre par les soussignés au Bassin Caron, [illegible] CHAFFRAIX & LEROY. 25 nov

CHAUX, Briques, Sable, Bois de Chauffage, &c.—Constamment en vente, par le soussigné, au Bassin Caron, CH. GRESNARD. 27 oct.

ASSURANCES SUR LA VIE.

COMPAGNIE D'ASSURANCE DE L'OCÉAN.

LE manque d'une institution d'Assurances sur la vie, et les primes extravagantes demandées [illegible] d'Europe et du Nord pour assurer la vie d'individus résidant à la Louisiane, [illegible] la direction de cette compagnie à établir un tarif [illegible] assurances sur la vie, à des prix raisonnables [illegible]

L'échelle des primes adoptée par la compagnie a tâché conforme qu'il a été possible de celle des meilleures compagnies de Londres, qui font des assurances sur la vie dans toute l'Angleterre; il n'y est fait aucune augmentation pour la différence des climats.

D'après cette échelle, une prime annuelle de vingt piastres payée par une personne de 25 ans, assure le paiement de mille piastres à son ayant cause en cas de mort dans l'année; une prime annuelle de cent piastres assure une somme de cinq mille piastres, et ainsi de suite en proportion pour une somme plus forte.

Des renseignements plus étendus seront fournis au bureau de la Compagnie, no. 3, rue de Conti, en entrepôt de la [illegible]

Par ordre de la Direction, C. H. DAVIS, secrétaire. 24 d

LES soussignés, à prix réduits, un nombre limité de machines à vapeur et de moulins à sucre, d'une qualité supérieure. [illegible] sur les habitations [illegible] Messieurs: Samuel Packwood, feu James H. Shepherd, juge Mothews, gen. H. Plan..., col. J. H. Humphreys, Mad. Bonbusquie, Watkins, Webbre, D. Bringier, L. Colomb, Henry McCall, Trasimon Landry, Lafaye Turgeau, C. B. Dubart, Feu le D. Conrad, J. A. Bernard, [illegible] Mad. Th. Bedeau, [illegible] D. Walter Brashear, L. D. Foucher, [illegible] Col. Andrew Pugh, Dr. Sidney Sorrell, Dr. Jesse Beaty, Ex-gouv. Thomas B. Ch..., Col. Marks, Jugo L. Barras, Wm. W. Pugh, Thos. B. Shields, Feu F. H. Rantrope, John Smith, [illegible] WILLIAM TIFT. 14 déc

[illegible] ONT [illegible] SCABELLE, PALISSANDRE. [illegible]

POUR ETRENNES ET CRISTAUX. [illegible]

JOUETS D'ENFANS. [illegible]

[illegible] Avant un [illegible] 17 déc

ÉTANT [illegible] à Laport, [illegible]

[illegible]

TOILE [illegible] 20 déc

MÉLASSE [illegible] CONVERSE & Co., [illegible] Levée.

N[illegible]

MAQUEREAUX [illegible] CONVERSE & Co.

H[illegible]

FARINE [illegible] CONVERSE & Co.

WHISKEY [illegible] CONVERSE & Co., [illegible] Levée. 26 d

EAU DE VIE [illegible] CONVERSE & Co., [illegible] Levée.

TOILE [illegible] WM. H. CULLEN, [illegible] Poydras. 26 déc

PORC [illegible] MAHARD & BRO., 28 N. Levée.

FROMAGE [illegible] MAHARD & BRO., 28 N. Levée.

CHAMPAGNE.—50 paniers de vin de Champagne [illegible] BENJ. DOUGLASS, 13 Poydras. 24 déc

BEURRE.—100 barillets beurre de Goshen [illegible] BENJ. DOUGLASS, 13 Poydras.

TABAC [illegible] H. DORSING & Co.

TRAITES sur la Havane [illegible] H. DORSING & Co.

A VENDRE [illegible] L. T. LAGUERENNE & Co. Natchez. 28 déc

A VENDRE [illegible] L. T. LAGUERENNE & Co. Natchez.

FROMAGE [illegible] CANTIN, DARAN & Co., 11 St. Louis.

INDIGO.—[illegible] indigo de Manille à vendre par WOOD & SIMMONS, 20, Magasins.

WHISKEY.—[illegible] WOOD & SIMMONS, 20, Magasins.

CHANDELLES [illegible] J. VAIRIN & Co., [illegible] 24 déc

PLATS-CÔTES [illegible] STETSON & AVERY. 24 déc

RIZ.—50 tierçons riz nouvelle récolte, à vendre par STETSON & AVERY. 24 déc

CAFÉ de la Havane—[illegible] à vendre par STETSON & AVERY.

CORDES du Nord, à vendre par STETSON & AVERY.

JAMBONS enveloppés, à vendre par STETSON & AVERY. 21 déc

TOILE d'Emballage du Kentucky et d'Ecosse, à vendre par STETSON & AVERY.

TRAITES sur New-York, à vendre par BLANCHARD, EIMER & Co., 26, rue Bienville. 21 déc

BILLETS de la Trésorerie des Etats-Unis, à vendre par BLANCHARD, EIMER & Co., 26, rue Bienville. 2 déc

CIDRE.—25 barils cidre de Champagne [illegible] à vendre par JAMES E. WOODRUFF, 52, rue du Camp. 21 déc

ETOUPE.—10 balles étoupe de Russie en débarquement et à vendre par JAMES E. WOODRUFF, 52, rue du Camp. 24 déc

CLOUX.—102 barillets clous assortis, en débarquement du brick Huntress, à vendre par WOOD & SIMMONS, 20, rue des Magasins. 21 déc

CHARRUES.—300 charrues de Maysville de grandeurs assorties, à vendre à bas prix, par LAYET & AMELUNG, 111, rue Tchoupitoulas. 21 déc

CAFÉ DE LA HAVANE.—150 sacs de 1ère qualité, à vendre par ABR. TRIER, 51, rue Gravier. 21 déc

CIGARRES DE LA HAVANE.—200 milliers à vendre par ABR. TRIER, 51, rue Gravier. 21 déc

EAU DE COLOGNE, [illegible] pure, à vendre par ABR. TRIER, 51, rue Gravier. 24 déc

SUCRE.—10 caisses sucre blanc de la Havane 1re qualité, à vendre par F. ALVARES SIMIDEL, 35 Gravier. 21 d

RIZ.—25 tierçons riz de Charleston nouvellement en débarquement à vendre par JAMES DENEGRE, 16, rue de la Douane. 20 déc

TRAITES SUR PHILADELPHIE à vendre par JAMES DENEGRE, 16, rue de la Douane. 21 déc

TOILE à Drap de Russie.—25 balles de très belle qualité, en débarquement du brick Huntress et à vendre par J. ALBERT, 29 St. Louis. 21 déc

ARDOISES DE WELSH.—Reçu par le navire Normandie, 24,000 excellentes ardoises de Bangor, 18 sur 10, à vendre à des termes raisonnables. LYALL & DAVIDSON, 150 Remparts. 24 d

SARDINES A L'HUILE ET PETITS POIS en boîtes et demi boîtes, en débarquement du navire Marengo, venant du Havre, et à vendre par ANG. MOLIER, Rue St. Louis, No. 85. 23 déc

PORTE CRAYONS EN OR.—Un grand assortiment, de nouveau modèle pour dames et pour hommes de manufacture d'Angleterre, à vendre par HYDE & GOODRICH, 15, Chartres. 21 déc.

BEAUX FUSILS DOUBLES.—Les soussignés viennent de recevoir un bel assortiment de fusils supérieurs de différentes qualités et calibres. Les armes sont des meilleures manufactures et ont subi toutes les améliorations, à vendre à des prix modérés et garanties aux acquéreurs. HYDE & GOODRICH, 15, rue de Chartres. 21 déc

ASPHALTE.

B. COCHEY a l'honneur de prévenir Messieurs les propriétaires et entrepreneurs de bâtiments, qu'il a réduit de 50 cents le prix de son dallage en asphalte pour magasins, cuisines, écuries, remises et banquettes. Ainsi, le carré est fixé à $1.50 au lieu de $2 qui était leur ancien prix, et qui est encore le prix actuel des constructions. Terrasses converties en asphalte, [illegible] la toise, garanties pour un an, 25 cents la yarde. Bon office No. 6, Passage de la Bourse. 10 nov

VENTES A L'ENCAN.

PAR J. A. BEARD & PERNET.

Vente positive de propriétés foncières.

IL sera vendu, mercredi 6 de janvier, à midi, à l'Arcade de Banks.

Les propriétés foncières suivantes, sises dans la seconde municipalité, savoir:

2 lots de terre portant les nos. 1 et 9 de l'îlet borné par les rues Benjamin, Hunter, Tchoupitoulas et Nouvelle Levée, le no. 1 ayant 24 pieds 6 pouces de face sur la rue Tchoupitoulas sur 120 pieds de profondeur, et le no. 9 ayant un front de 24 pieds sur 120 de profondeur. Conditions—6, 12, 18, 24 et 30 mois de crédit.

Aussi—3 lots de terre situés dans le faubourg Annonciation dans l'îlet no. 2, borné par les rues Tchoupitoulas, Celeste, St. James et Levée, ayant chacun (mesure française) 30 pieds de face sur 120 pieds de profondeur. Conditions—1-3 comptant et la balance à 6 et 12 mois.

Aussi—un lot de terre situé dans la rue des Nayades entre les rues Clio et Erato, ayant 22 pieds de face sur le côté des Nayades, mesure anglaise, sur 125 pieds 2 pouces 4 lignes de profondeur, entre les lignes parallèles, avec toutes les améliorations qui appartiennent à ce lot de terre et les banquettes achevées et payées.

La situation de ce lot est véritablement désirable, étant entre le jardin de St. Hubert et la propriété de J. M. Stall et la propriété est louée à raison de $18 par mois. Conditions—1-3 comptant, la balance à 6 et 12 mois.

Tous les billets devront être endossés à la satisfaction des vendeurs et porter hypothèque jusqu'à parfait paiement; les billets non payés à l'échéance porteront intérêt à 10 p. cent par an.

Un beau lot de terre formant l'encoignure des rues Religieuses et de la Course, 2de. municipalité, mesurant 80 pieds de face à la rue des Religieuses sur 120 pieds de face à la rue de la Course avec les banquettes construites au-devant.

Cette vente aura lieu positivement pour clore une affaire.

Conditions—$200 comptant, la balance à 6, 12 et 18 mois, en billets endossés à la satisfaction du vendeur et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente passés devant L. T. Hermann, not. public, aux frais des acquéreurs. 22 déc

PAR E. LEVY.

Vente de Succession.

A 10 heures, lundi, 11 janvier prochain, au No. 53, rue des Magasins, il sera vendu, par ordre de l'honorable J. Bermudez, juge de la Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nlle. Orléans et sous la direction de J. B. Chatelanat, exécuteur testamentaire de la succession de Henry Bohler, les articles suivants, appartenant à la dite succession, savoir:

14 balles couvertures françaises,
1 lot de cuirs en poil salés,
1 do do do secs,
2 Dards vernis,
3 caisses drap de billard,
3 do queues de billard,
1 do billes de billard,
1 lot billes de billard,
Fournitures de bureaux,
Linge de corps du défunt,
Plusieurs milliers de cigares,
Lampes et verres de lampes de billard,
Différentes qualités de vin rouge en barriques,
Do do do do en caisse,
Deux ou trois comptoirs en [illegible]

Conditions à la vente. 21 déc—22, 11.

PAR HEWLETT & CENAS.

Vente par ordre de Syndic.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour de District dans et pour le premier District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera vendu le samedi vingt-troisième jour de janvier 1841, à midi, à l'Arcade de Bank, rue des Magasins, les propriétés ci-après décrites, ainsi que les terrains, abandonnées par William Christy, à ses créanciers, savoir:

PREMIÈREMENT:

La propriété sur laquelle réside actuellement ledit sieur Christy, située rue Carondelet, entre celles Hevia et Julia; étant le dernier des édifices connus sous le nom de CARONDELET STREET ROW.—Le terrain mesure vingt-cinq pieds six pouces de face à la rue Carondelet, sur [illegible] pieds de profondeur [illegible] plus ou moins, mesure américaine, avec le droit de mitoyenneté commun avec les autres édifices dans ledit "Row." Cette résidence est une maison en briques à trois étages avec de vastes édifices dans la cour [illegible]

Conditions—$16,000 [illegible] cents payables comptant, et le reste à crédit de 12, 18 et 24 mois, en billets endossés à satisfaction, assurés par hypothèque sur la propriété.

SECONDEMENT:

Deux lots vacants situés au faubourg Delord, et désignés par les rues Tchoupitoulas, Nouvelle-Levée, Benjamin et Suzette, mesurant chacun vingt-deux pieds, huit pouces de face à la rue Suzette, sur cent cinquante-neuf pieds et six pouces de profondeur, plus ou moins, mesure américaine.

Conditions:—Les terrains ci-dessus décrits se vendront séparément, à un crédit de 12, 18 et 24 mois, en billets endossés à satisfaction; assurés par hypothèque sur la propriété.

TROISIÈMEMENT:

Trois Terrains, se tenant, et mesurant chacun vingt-cinq pieds cinq pouces de face à la rue Bourbon, entre celles Conti et de la Douane, sur cent soixante-sept pieds six pouces de profondeur, plus ou moins, mesure française, bornés d'un côté par la propriété appartenant à Peg..., et de l'autre côté par celle de David Urquhart. Les améliorations sur ces terrains consistent en une maison de résidence, à deux étages, construite en briques, avec une grande distance de la rue, et plusieurs autres dépendances.

Conditions—Les trois terrains, et les améliorations seront vendus ensemble pour $14,000 [illegible] et le reste à 12, 18 et 24 mois en billets endossés, assurés par hypothèque sur la propriété. L'acquéreur de ces terrains, [illegible] d'après un arrangement fait avec la Banque, [illegible] emprunt sur les dits terrains [illegible] de neuf mille piastres, assuré par hypothèque sur les propriétés après celle de la Corporation, payable en un prêt à raison de six pour cent par an, avec un capital de quatre mille piastres, lesquels capital et intérêt doivent être assumés par l'acquéreur, en outre des autres paiements.

QUATRIÈMEMENT:

Un Terrain à la rue Bienville, entre celles Royale et Bourbon, mesurant quarante pieds de face à la rue Bienville sur cent huit pieds de profondeur plus ou moins, mesure française; ensemble avec les améliorations [illegible] une maison de résidence, à un étage, construite en briques et de cette sorte [illegible] d'étages et en briques dans le fond, dans lesquels se trouvent des chambres à coucher, chambres à domestiques, cuisine, &c.

Conditions—$17,153 comptant, le reste à un crédit de 12, 18 et 24 mois en billets endossés à satisfaction et assurés par hypothèque sur la propriété.

ESCLAVES.

Rosanna, négresse âgée d'environ 30 ans, [illegible] et son enfant Elizabeth, mulâtresse âgée d'environ 14 mois.

Caroline, négresse âgée d'environ 17 ans, domestique de maison.

Alexandre, nègre âgé d'environ 25 ans, travaillant à la place.

Frances, mulâtresse âgée d'environ [illegible] ans, [illegible] en 1847, et sera en conséquence, le risque de ce [illegible] de cet esclave, lui-même.

Conditions—Lesdits esclaves seront vendus à crédit de 12, 18 et 24 mois, en billets endossés à satisfaction, assurés par hypothèque.

Les actes de vente seront passés devant [illegible] notaire public, aux frais des acquéreurs. 19 d—5 (12, 30, 4, 15, 21).

PAR MAURICE BARNETT—SUCCESSION ST. ALBAIN.

IL sera vendu à l'encan [illegible] à la Bourse St. Louis, les biens ci-après décrits de la propriété [illegible] de la succession [illegible]

Deux lots de Terre de [illegible] Bourgogne, [illegible] situés dans le faubourg [illegible] Jno. M. Berg...

Conditions: [illegible]

Cinq lots [illegible] dans la troisième municipalité [illegible] Nos. 119, 120, 121, 122 et 123 [illegible] Barnett, notaire public, [illegible]

Conditions: [illegible]

Tous les droits, privilèges et intérêts de ladite succession [illegible] 1842.

Conditions—Comptant.

Les actes de vente par devant [illegible] public, aux frais des acquéreurs.

Esclaves de valeur à l'encan.

Pour liquidation et partage [illegible]

PAR J. A. BEARD & PERNET.

IL sera vendu à l'encan, mercredi, [illegible] à l'Arcade de Bank: La mulâtresse SUZANNE, âgée de [illegible] ans, [illegible] couturière, domestique, blanchisseuse et repasseuse, pleinement garantie.

La négresse DALLY, bonne blanchisseuse, repasseuse et cuisinière, pleinement garantie.

Vendues pour le compte de Mr. A. Dubourg [illegible] n'a point contracté de la dite [illegible]

Conditions comptant. Les actes de vente par devant T. B. ... notaire public, aux frais des acquéreurs. 21 déc

PAR HEWLETT & CENAS.

Vente de propriétés de valeur et d'actions de Banques.

Il sera vendu vendredi le 15 Janvier prochain 1841, à midi, à l'Arcade de Bank [illegible] Bourse St. Louis;

1o. Cette belle maison en briques à trois étages et le lot sur lequel elle est bâtie, à encoignure des rues Carondelet et du Canal, [illegible] à vendre par la Loi No. 1, [illegible] de la Banque de l'Union. Le lot mesure [illegible] pieds de face à la rue du Canal [illegible] rue Carondelet, mesure anglaise.

Les lots Nos. 1, 2, 3 et 4 [illegible] pieds de largeur sur le derrière [illegible] plan No. 9, déposé en l'étude de F. Grima, Not. Pub.

Conditions: L'acheteur [illegible] un emprunt de $9000 [illegible] 1841. [illegible]

2o. Cent cinquante actions du fonds capital de la Banque de l'Union.

Conditions, comptant.

3o. Un lot de terre désigné par le No. 7, situé à l'encoignure des rues Commune et Philippa [illegible] 27 pieds 11 pouces, sur la rue Commune, sur une profondeur de 123 pieds, 7 pouces sur la rue Philippa.

4o. Le lot de terre No. 9, dans la rue Philippa, entre les rues Commune et Gravier, [illegible] 30 pieds de face sur 102 pieds de profondeur.

5o. Le lot de terre No. 6 dans la rue Commune, entre Philippa et Baronne, mesurant 27 pieds 7 pouces de face sur 121 pieds un pouce de profondeur.

6o. Le lot de terre No. 5 dans la rue Commune, entre Philippa et Baronne, contigu au lot No. 6, et mesurant 27 pieds 7 pouces de face sur 120 pieds 10 pouces de profondeur.

7o. Le lot de terre No. 4, contigu au lot No. 5, mesurant 27 pieds 7 pouces de face sur 119 pieds 11 pouces de profondeur.

Conditions: Le lot d'encoignure $1000 comptant et la balance à 1, 2 et 3 ans. Les autres quatre lots $500 comptant chacun et la balance à 1, 2 et 3 ans en billets endossés à la satisfaction de la Banque des Citoyens et portant hypothèque sur la propriété vendue.

8o. 60 actions du fonds capital de la compagnie d'assurance mutuelle contre les incendies, de l'Etat de la Louisiane, sur lesquelles $40 par actions ont été payés.

Conditions à la vente.

21 déc—30, 3, 6—4, 7, 12, 13, 14 et 15 janv.

MACHINES A VAPEUR.

LES soussignés, agens de Goodloe & Coon, de Cincinnati, recevront des ordres pour la confection de machines à vapeur, moulins à sucre, à scie, presses à coton, et tous ouvrages de ce genre. FERRET BROTHERS. 13 nov

VINS DU RHIN.—200 douz. de les quantités, à vendre en lots [illegible] ABR. TRIER, 51, rue Gravier. 21 déc

BŒUF SALÉ, en lots à la convenance des acheteurs, à vendre par ABR. TRIER, 51, rue Gravier. 24 déc

TRAITES sur Boston, à vendre par JOHN A. MERRITT, 53, rue du Camp. 21 déc

DRAYS DE PHILADELPHIE.

DEUX DRAYS de Philadelphie en débarquement du navire Galen, à vendre par J. H. ASHBRIDGE, 97, rue du Camp. 21 déc

HARENGS en caisses, pommes, betteraves, oignons, cidre, fromage, beurre, morue, en débarquement et à vendre par THAYER & CUSHING, 30, Gravier. 21 déc

CHANDELLES de Suif, blanc de baleine, de gros et assorties, 1000 gallons huile blanchie, à vendre par THAYER & CUSHING, 30, Gravier. 21 déc

CAFÉ—100 sacs café de la Havane 1re qualité et nouvelle récolte, à vendre par F. ALVARES SIMIDEL, 31 Gravier. 21 d

COUR D'ORLÉANS

PAROISSE D'ORLÉANS—Cour des Preuves—Succession de [illegible]—Avis est par le présent donné aux créanciers de la dite succession et à toutes autres personnes y intéressées de faire valoir leurs oppositions, [illegible] à la vente des compte [illegible] Par ordre de la Cour. W. F. C. DUPLESSIS, Reg. des Testaments. 24 déc

PAROISSE D'ORLÉANS.—Cour des Preuves.—Succession de John Dwyer.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la dite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner de faire valoir leurs oppositions, si aucune ils ont, dans les dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Richard Jones, pour l'administration de la succession de feu John Dwyer, ne serait point approuvé et homologué et les fonds entre les ayants droit répartis conformément audit compte. Par ordre de la Cour. W. F. C. DUPLESSIS, Régistre des Testaments. 31 déc

COUR DES PREUVES.—Attendu que Julien Adolphe Lacroix, a fait présenter une pétition à la Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, à l'effet d'obtenir des lettres de curatelle à la succession vacante de feu John Walter, il est désiré de lui faire savoir. Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à faire valoir dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. W. F. C. DUPLESSIS, Régister des Testaments. 28 déc

BANQUE DES CITOYENS DE LA LOUISIANE.

Nouvelle-Orléans, 30 décembre 1840.

UNE élection par les actionnaires, de dix directeurs pour cette institution, sera tenue à la maison de banque, le lundi premier de février prochain, depuis dix heures du matin jusqu'à trois de l'après-midi. Par ordre de la Direction, J. B. PERRAULT, Caissier. 30 déc—1fj

BUREAU DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU COMMERCE.

Nouvelle-Orléans, 10 décembre 1840.

L'ÉLECTION annuelle des directeurs sera tenue au bureau de la compagnie d'assurance des pompiers aux termes du Co[illegible] No. 21, lundi, 11 janvier prochain, entre 10 heures A. M. et 2 P. M. W. C. ARMSTRONG, Secrétaire. 11 déc—11 janv

ASSOCIATION CONSOLIDÉE DES CULTIVATEURS DE LA LOUISIANE.

Nelle Orléans, le 29 décembre 1840.

LES actionnaires de cette institution sont prévenus que l'élection annuelle des directeurs aura lieu pour l'année prochaine, le lundi 25 janvier 1841, à la maison de Banque, au coin des rues Royale et Toulouse, depuis 10 heures du matin, jusqu'à trois heures après midi. Par ordre, H. MILTENBERGER, Caissier. 31 d—12pc

MARCHANDISES DIVERSES.—200 barillets clous de dimensions assorties, 100 sacs café de Java vieux gouvernement; 100 sacs poivre de Sumatra; 75 tierçons riz; [illegible] boîtes tabac de Hunt; 30,000 cigares de la Havane, [illegible] 200 paniers de Champagne; 100 caisses vin du Rhin; 20 caisses vin de Hock; 75 caisses fruits [illegible] 10 tonneaux [illegible] 20 balles [illegible] 1000 gallons huile de baleine; [illegible] indigo de Caracas; [illegible] genièvre de Hollande en magasin et à vendre par WOOD & SIMMONS, 20 rue des Magasins. 21 déc

AVIS.—Le soussigné a l'honneur d'offrir au public un grand assortiment [illegible]

[illegible]

MÉRINOS.—Bonnetterie en pièces, d'une qualité supérieure, reçus par les derniers arrivages à vendre par BOURRY D'IVERNOIS, 39, Chartres au 1er. 29 déc

FROMAGE de Gruyère.—20 meules fromage, 1re qualité, reçues par le Lubeck, à vendre par LOREILHE & VALETON, encoignure Royale et Douane.

FRUITS dans leur jus, de Nantes, reçus par la Ville de Bordeaux et le Lubeck, à vendre par LOREILHE & VALETON, encoignure Royale et Douane. 29 déc

TRUFFES PURES.—En grandes, demi et quarts de boîtes, ainsi que toutes sortes de pâtés truffés, à vendre à des prix très modérés, par LOREILHE & VALETON, encoignure Royale et Douane.

LIQUEURS de la Martinique.—Les soussignés ont reçu directement un assortiment de cette liqueur [illegible] première qualité. LOREILHE & VALETON, encoignure Royale et Douane.

MARCHANDISES sèches.—[illegible] BOURRY D'IVERNOIS, 39, Chartres, au 1er. 29 déc

MEDICAMENTS.—[illegible] JARVIS & ANDREWS, 20, Commune et 74 Camp.

MOUSSELINES.—[illegible] BOURRY D'IVERNOIS, Rue de Chartres No. 39, au 1er.

[illegible] L. A. LEVY, Jr.

[illegible] L. A. LEVY, Jr.

FLANELLE Rouge [illegible] L. A. LEVY, Jr.

HARENGS [illegible] THAYER & CUSHING, 30 rue Gravier.

SAVON [illegible] LOISON & SYLVESTRE, 55 rue Royale.

A[illegible] LOISON & SYLVESTRE.

DRAPS [illegible] LOISON & SYLVESTRE.

E[illegible] LOISON & SYLVESTRE, 55 rue Royale.

T[illegible]

[illegible] CALLERY, 23 St. Louis.

[illegible] CANTIN DARAN & Co., 11 rue St. Louis.

[illegible] CANTIN DARAN & Co., 11 rue St. Louis.

[illegible] CANTIN DARAN & Co., 11 rue St. Louis.

[illegible] CANTIN DARAN & Co., 11 rue St. Louis.

[illegible] SAML. BELL, 34 rue des Magasins.

[illegible] HENRY TETE, 12 Conti.

[illegible] HENRY TETE, 13 rue Conti.

[illegible] B. POUVERIN, Encoig. Royale et Douane.

CUCULLU, LAFEYRE & Co., 27 Vieille Levée, offrent à vendre: 200 barriques vin rouge catalan, [illegible] Médoc, St. Julien, St. Estèphe, [illegible] blanc de la Havane, [illegible] Cuba, [illegible] Béarn.

[illegible] Chablis, [illegible] Sauterne. 50 meules fromage de Gruyère, 12 caisses fruits à l'eau-de-vie, 30 caisses fruits confits, [illegible] 24 caisses pâtés et terrines de foies gras, [illegible] 12 caisses truffes à l'huile, [illegible] 24 paniers de Champagne, marque de chez Veuve Clicquot, [illegible] 100 caisses vin de Chambertin, 20 do Vin de Hochheimer. B. POUVERIN, Encoig. Royale et Douane. 4 déc

MARCHANDISES NOUVELLES EN DÉBARQUEMENT DU YAZOO.

UN assortiment de marchandises nouvelles consistant en articles de toute espèce, [illegible] peignes, bretelles, cartes à jouer, rasoirs, ciseaux, brosses à dents, [illegible] à vendre par lots au gré des acheteurs, par FOLLARD & GREEN, 20, rue du Canal. 24 nov

BUREAU DE PLACEMENT ET DE COMMISSION DE J. F. HECHLER, No. 42, rue du Canal.

EN annonçant au public de la Nouvelle-Orléans, l'ouverture de ce bureau, le propriétaire informe respectueusement que les ordres de vente ou d'achat de nègres qui lui seront confiés seront promptement exécutés. Il donnera une attention particulière aux marchandises qui lui seront laissées en commission pour être vendues soit à l'encan soit à vente particulière. Il se charge aussi de procurer toute espèce de domestiques dans le plus bref délai ainsi que de procurer des places à toutes les personnes qui seront sans emploi, en s'y prenant à temps.

Une négresse à vendre au bureau. 4 jt

POÊLES! POÊLES!!

PRIESTLY & BEIN, rue de la Nlle. Levée, No. 10, entre les rues Gravier et Natchez, et rue Tchoupitoulas, No. 60, ont reçu par les derniers arrivages de Philadelphie et de New-York, un assortiment considérable de poêles pour réchauffer ou chauffer et pour faire la cuisine, de pour salons, cabinets et grilles de fantaisie. Tous ces articles sont faits d'après les genres les plus nouveaux et avec le plus grand soin. Ils conviennent également pour les steamboats, [illegible] Ils sont offerts en vente ainsi qu'un assortiment complet de ferraillerie et de fournitures de navires, aux conditions les plus avantageuses. 20 oct

PLÂTRE DE PARIS calciné pour les constructeurs, qualité supérieure, de pour mouler et figurines extra blanc et du lin [illegible] à des prix très modérés. [illegible] planches de toute épaisseur et largeur, un tour et un [illegible] DEPOUILLY Jno. Sur Rue d'Urquhart et Marigny, Rail Road Pontchartrain.

SUCRE DE BOSTON raffiné.—55 caisses en pains, 60 barils cassé, en magasin et à vendre par R. A. NORCROSS & Co., 40, rue Gravier. 17 déc

AUX négocians mexicains.—Le soussigné a en magasin à vendre à des conditions avantageuses, des tapis de 30 pouces, satins de couleurs, du blanc &c. bien assortis et de la finesse qu'exigent les lois d'importation mexicaines. Aussi deux barils patentés, de voyage, et portemanteaux avec matelas et moustiquaire. CHS. CLAIBORNE, 47, rue Royale. 1 déc

BEURRE de l'Ouest.—50 barils en magasin à vendre par JOHN R. SHAW & Co., 21, Poydras. 30 déc

BIJOUTERIE nouvelle.—Dernièrement arrivé, rue de Chartres No. 14, une grande variété de bijouterie nouvelle en or composant de montres pour Dames et pour hommes, chaînes de sûreté en or, chaînes de montres, cachets et clefs, broches et colliers, médaillons et ornemens pour le cou, broches mosaïques et camées, ainsi qu'un grande variété de bracelets, bagues et autres bijoux, à vendre par HYDE & GOODRICH, 15, rue de Chartres. 24 déc

INSTITUTION [illegible]

LES lectures des classes, [illegible] le 4 janvier 1841. L'enseignement [illegible] On y enseignera, 1o. La lecture, l'écriture. 2o. L'arithmétique, l'algèbre, la géométrie et la trigonométrie. 3o. Cours de physique élémentaire. 4o. Géographie et l'histoire. 5o. Les langues latine et grecque, française et anglaise.

Des professeurs d'une longue expérience dans la carrière de l'enseignement, et d'un mérite reconnu dans leur spécialité seront attachés à l'établissement.

L'existence d'une discipline ferme et éclairée étant une des conditions les plus essentielles pour assurer une bonne éducation, ainsi que le succès des études, le directeur de cette institution [illegible]

Selon le règlement établi depuis long temps dans cette maison, et constamment maintenu, les heures de travail et de récréation seront ainsi distribuées:

HEURES.

De 7 à 8 étude.
8 à 9 déjeuner et récréation.
9 à 11 classe.
11 à 1 classe [illegible]
1 à 2 dîner et récréation.
2 à 4 étude.
4 à 5 classe.
5 à 6 récréation.

Pour [illegible] tout ce qui pourrait tendre à troubler l'ordre de l'enseignement et à détourner l'attention des élèves pendant les heures de travail [illegible]

Toutes les croyances religieuses [illegible]

Prix, pour les classes.

Classes communes $7
Classes supérieures 10
Avec l'étude de grec et latin 10

Pensionnaires [illegible]

Demi-pensionnaires [illegible]

[illegible]

COURS CLASSIQUE A L'HÔTEL ROYAL.

Encoignure des rues de Chartres et Toulouse.

[illegible]

MR. BUFFET, bachelier ès-lettres a l'honneur d'informer les familles de la Nouvelle-Orléans qu'il ouvrira le 2 janvier prochain, [illegible]

[illegible]

AVANTAGES DE CARROLLTON.

LES [illegible]

[illegible]

CONDITIONS [illegible]

RÉFÉRENCES: [illegible]

BANQUE [illegible]

CETTE [illegible]

L[illegible] CHALARON, [illegible]

M[illegible] WM. PREHN.

B[illegible] WM. PREHN, 50, Douane.

PLÂTRES [illegible] WILLIAM PREHN.

P[illegible] WILLIAM PREHN.

B[illegible] MORRISON, 121 rue des Magasins.

D[illegible] MORRISON, rue des Magasins.

MAGASIN [illegible] CHARLES BYRNE, 128 Tchoupitoulas.

150 [illegible] arbres à fruits [illegible] pommiers, poiriers, pêchers, [illegible] Wm. DUNN, 17, rue de la Commune.

GRAINES DE JARDIN toutes garanties, de la récolte de 1840.—[illegible] par les navires North..., de Philadelphie, et Ste. Marie de New-York, un assortiment considérable de graines fraîches, provenant directement des plantations, et de beaucoup supérieures à toutes celles qui ont arrivé jusqu'à ce jour.

Les jardiniers du marché, les habitants et autres, sont informés que son approvisionnement de graines est complet, et que la qualité n'est surpassée par celle d'aucunes des graines qu'ils pourraient se procurer. Les graines sont essayées par lui et un jardinier expérimenté; les prix sont modérés. Wm. DUNN, 17, rue de la Commune. 6 nov.

MAGASIN DE GRAINES, rue du Canal, No. 41.—Le soussigné a l'honneur d'informer les jardiniers, et les habitants des environs, ainsi que le public en général, qu'il a ouvert un dépôt dans la rue du Canal, près de la rue de Chartres, pour la vente de toutes sortes de GRAINES DE JARDINAGE ET DE FERME. Il reçoit directement et continuera à recevoir de temps en temps des graines fraîches d'Europe et du Nord. Il ne vendra point de graines qui ne soient des meilleures qualités et des plus fraîches, et il en garantira en outre l'espèce. Les personnes qui ont des plants de ce genre à faire peuvent s'assurer de ce que le soussigné avance en allant visiter son jardin où il fait l'essai de toutes ces graines, avant de les mettre en vente. On trouvera chez lui toutes sortes de graines pour la saison, une belle collection de graines de fleurs, d'arbres à fruit et d'ornement. JACOB HECHLER, Fleuriste et marchand de Graines, rue du Canal, No. 42, près de la rue Chartres. 28 at

FER SUÉDOIS ET ANGLAIS.

LE soussigné a maintenant en magasin et offre à vendre aux négociants et autres en lots à leur convenance: 400 tonneaux fer de Suède comprenant l'assortiment suivant: Plat—De 1 sur 1 1/4 jusqu'à 12 1/2 pouces. Carré—1/2, 5/8, 3/4, 7/8, 1, 1 1/4, 1 1/2 et 2 pouces. Rond—3/8, 1/2, 5/8, 3/4, 1, 1 1/4, 1 1/2, 2 et 2 1/2 pouces. 100 tonneaux fer anglais assorti, comprenant: 50 tonneaux du meilleur fer de Staffordshire Hoop, 1 1/4, 1 1/2, 1 3/4, 2, 2 1/4, 2 1/2, 3, 3 1/2 et 4 pouces. Aussi—Acier de Hasenclever, garanti, tiré directement en reçu de MM. John Bernard Hasenclever & Sons, Remscheid. HUGO C. GILDEMEISTER, 43 rue Bienville. 4 sept

LETTRES de Change sur New-York, à des jours de vue, à vendre par HUGO C. GILDEMEISTER, 43, rue Bienville. 30 déc

PACANNES.—10 barils pacanes fraîches à vendre par LOISON & SILVESTRE, 55, rue Royale. 30 déc

PORC.—100 barils porc mess, M. O. prime et P. O. à l'inspection et à vendre par LAYET & AMELUNG, 111 Tchoupitoulas. 30 d

GRAISSE—100 barillets graisse en feuilles prime et 350 barillets do no. 2 à vendre par LAYET & AMELUNG, 111 Tchoupitoulas. 30 d

TOILE et cordes d'emballage.—600 pièces toile; 500 rouleaux cordes et 50 balles ficelles, à vendre par LAYET & AMELUNG, 111 Tchoupitoulas. 30 d

CHARRUES.—400 charrues de Calega, de numéros assortis, à vendre par LAYET & AMELUNG, 111 Tchoupitoulas. 30 d

PORC.—[illegible] barils porc mess et prime, en débarquement du steamer Norfolk, à vendre par LAYET & AMELUNG, 111 Tchoupitoulas. 30 d

PORC mess et M. O. à vendre par J. ALBERT, 29 St. Louis. 11 déc

AVIS LÉGAUX.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du 1er. district judiciaire.—Le 12 décembre 1840.—Présent, l'honorable juge J. M. Buchanan, J. M. Brasswell et autres vs. Ls. McLockett, [illegible] pour une cession forcée—No. 1641.—Sur motion de M. Lockett, conseil de W. Squier syndic des créanciers de C. H. Stern, et sur la présentation d'un second tableau provisoire de distribution, il a été ordonné par la cour que les créanciers de dit Stern et autres intéressés dans cette affaire, devront dans les dix jours de la présente publication, déduire les motifs qu'ils auraient à opposer à l'homologation du dit second tableau provisoire de distribution. Extrait des minutes. P. LE BLANC, dép. Greffier. 14 d—10j

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse de la Nouvelle-Orléans.—Présent l'honorable Charles Maurian, juge, 22 décembre 1840.—S. P. Duteuple vs. ses créanciers, No. 13,344.—La cession de biens par le pétitionnaire est acceptée par la Cour, pour le bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers, aura lieu en l'étude de Laroque Turgeau, not. public, lundi, 4 Janvier 1841, à l'effet de délibérer sur les affaires du dit insolvable; il est ordonné en outre que toutes poursuites judiciaires commencées contre le pétitionnaire seront suspendues. Par ordre de la Cour. ARMAND GUYOL, Dépoté Greffier. 24 déc—3.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour du Premier District Judiciaire.—Victor Montilly contre ses créanciers.—No. 19707.—La cession de biens de l'insolvable, ayant été acceptée par la cour au bénéfice de ses créanciers, il a été ordonné que les créanciers du dit insolvable seront réunis à l'étude de Mr. Jules Mossy, notaire public, le lundi 4 janvier prochain, à 10 heures du matin, à l'effet de délibérer sur les affaires du dit insolvable, et il a été du plus ordonné que toutes poursuites judiciaires seraient suspendues contre sa personne et les biens du dit insolvable. Témoin, l'honorable A. M. Buchanan, juge de la dite cour, le 21 décembre 1840. P. LEBLANC, Député Greffier. 22 déc—2 en 10j

John L. Lewis et autres vs. William McQueen, pour un abandon forcé.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du Premier District Judiciaire—No. 19,719—Les créanciers de William McQueen sont par le présent notifiés d'avoir à se présenter en l'étude de Mr. H. B. Cenas, notaire public en la ville de la Nouvelle-Orléans, le lundi, 4 de Janvier 1841, à 10 heures du matin, à l'effet de prendre en considération le contenu de la pétition enregistrée en jour dans la Cour susdite, dans le procès ci-dessus; en attendant, que toutes procédures judiciaires contre sa personne, et ses biens soient suspendues. Mr. John Claiborne est nommé pour représenter les créanciers absents dudit McQueen, dans cette cause. Par ordre de la Cour. P. LE BLANC, Député Greffier. Ce 26 Novembre 1840. 27 nov—6jpe.

ETAT DE LA LOUISIANE. Cour de paroisse pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans.—Présent l'honorable Charles Maurian, juge, 21 décembre 1840.—Henry E. Lawrence & Alexandre Legendre vs leurs créanciers et les créanciers de Lawrence et Legendre.—No. [illegible]—Sur motion de Louis Eyssartier conseil des syndics des dits créanciers et sur la présentation de deux tableaux séparés de distribution dans un pour les créanciers de H. E. Lawrence et l'autre pour les créanciers de Lawrence et Legendre. Il est ordonné par la cour à tous les créanciers et parties intéressées dans cette affaire, dans les dix jours qui suivront la présente publication, déduire les motifs pour lesquels les dits tableaux ne seraient pas homologués et les fonds distribués. Extrait des minutes, bureau du greffier, Nouvelle-Orléans le 21 décembre 1840. A. GUYOL, dép. Greffier. 22 déc—3 en 10j

ETAT de la Louisiane. Cour du premier district judiciaire—Willis Alston, actuellement détenu en prison contre ses créanciers.—Il est par les présentes notifié aux créanciers de Willis Alston de se présenter à la cour, le lundi 11 de janvier prochain, à 10 heures A. M. afin de déduire les raisons pour lesquelles le dit Willis Alston ne pourrait pas obtenir que la loi accorde aux personnes détenues pour dettes. Seth Barton est nommé pour représenter les créanciers absents dans cette cause. Témoin l'honorable A. M. Buchanan, juge de la dite cour, le 14 décembre 1840. P. LEBLANC, Député Greffier. 14 déc—30j

AVIS.—Toutes personnes ayant des réclamations contre la succession de feue Félicité d'Abat, négresse libre, veuve de Jean Caspar, nègre libre, sont avisées à faire connaître à Mongagner et A. Blanc, exécuteur de la Nouvelle-Orléans la nature de leurs demandes, et celles qui doivent sont priées de vouloir bien régler le plutôt possible. 21 déc—3 en 10j

PAR LE REGISTER.

VENTE PAR LE REGISTER DES TESTAMENS.

SUCCESSION ST. ALBAIN.—Lundi onze janvier 1841 à dix heures du matin, dans la rue d'Orléans, entre Bourbon et Dauphine, en vertu d'un ordre de la Cour des Preuves dans et pour la paroisse de la ville de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu pour le compte de la succession d'Hilary St. Albain, les meubles et effets dépendant de la dite succession consistant en lits, armoires en acajou, glaces, tableaux en dorures, bijoux &c.

Conditions comptant. W. F. C. DUPLESSIS, Register des Testamens. 1 janvier.

COUR DES PREUVES—Attendu que A. Labatut a présenté une pétition à la Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, à l'effet d'obtenir des lettres de curatelle à la succession vacante de feu Charles Harris, décédé intestat. Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. W. F. C. DUPLESSIS, Register des Testamens. 31 déc

PAROISSE D'ORLÉANS—Cour des Preuves—Succession de Fehrman.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la dite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire dans les dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Diederich Fehrman, curateur de la succession de F. W. Fehrman, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre les ayants droit répartis conformément au dit compte. Par ordre de la Cour. W. F. C. DUPLESSIS, Register des Testaments. 1 jan

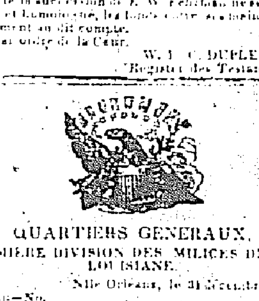

QUARTIERS GÉNÉRAUX,

PREMIÈRE DIVISION DES MILICES DE LA LOUISIANE.

Nlle Orléans, le 31 décembre 1840.

Ordre—No. [illegible]

1o. Les Corps habillés de la 1ère Division, savoir: La légion de la Louisiane, le Bataillon de Washington et le Native American Battalion se réuniront dans la rue du Canal le 8 Janvier 1841 à 10 heures A. M. pour célébrer cet anniversaire.

2o. L'aile droite de la Légion stationnera dans la rue de Chartres et la division se déploiera vers la rue des Remparts.

3o. Un officier de l'état major de la Division sera sur les lieux pour recevoir les corps à mesure de leur arrivée et leur assignera la position qu'ils devront occuper sur la ligne; les officiers commandant les corps respectifs se rapporteront à lui à cet égard.

4o. Le brigadier général commandant la légion et les majors commandant les bataillons Washington et Native American seront respectivement chargés de l'exécution du présent ordre.

Par ordre du Major Général, WM. DEBUYS, Commandant la 1ère division de Milices de la Louisiane. MANDEVILLE MARIGNY, Aide de Camp. 1er jan

QUARTIER GÉNÉRAL.

LÉGION DE LA LOUISIANE.

Nlle Orléans, 31 décembre 1840.

Ordre No. 1.

LA Légion de la Louisiane prendra les armes le vendredi, 8 janvier prochain, en grande tenue d'hiver, et se rendra sur la Place d'Armes, à 10 heures précises du matin, pour y célébrer la mémorable journée du 8 janvier 1815.

La compagnie de Bonnefoi Rangers se rendra sur la Place une heure avant la revue pour en former la grille et en garder les portes.

Les chefs de corps de toutes armes s'assureront par une rigoureuse inspection, de l'état de l'armement et de l'équipement de leurs corps respectifs.

Le commandant du Bataillon d'Artillerie est requis de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer le service du salut des corps de la légion.

Les Officiers supérieurs de la Légion sont chargés chacun, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent ordre.

Par ordre du Brigadier Général J. B. S. Bell, commandant la Légion de la Louisiane, L'adjt. Major de la Légion, CH. MASSIEU, faisant les fonctions d'aide de Camp. 1er jan

BATAILLON D'ARTILLERIE.

Le bataillon prendra les armes, vendredi 8 janvier 1841, à 8 heures précises du matin, pour célébrer ce glorieux anniversaire. Equipement complet, tenue d'hiver; rendez-vous à l'arsenal, rue d'Orléans.

Par ordre du capitaine, GASTON BRUSLE, commandant le bataillon. AD. SCHREIBER, Adjt. major. 1er j

GARDES D'ORLÉANS—Attention.

Vous êtes commandés de prendre les armes, vendredi prochain, 8 janvier 1841, pour la célébration de la mémorable journée du 8 janvier 1815. Equipement complet, tenue d'hiver—Rendez-vous ordinaire de la compagnie.

Les membres sont requis d'être au rendez-vous, à 7 heures très précises.

Par ordre du capitaine Justin Dureil. ANT. DUBUC, Sergt. maj. 1 déc

FUMIGATEUR PECTORAL

DE J. ESPICÉ, PHARMACIEN,

Membre du conseil central de salubrité de la Gironde.

LES effets salutaires du fumigateur, dans les maladies des voies respiratoires, sous quelque forme qu'elles se présentent, sont constatés, par plusieurs années d'expérience: il est le seul médicament véritablement pectoral, puisque lui seul peut être mis en contact direct avec les organes constituants de la poitrine; il a une action spécifique dans les catharres, l'asthme, les affections nerveuses de la poitrine, du cœur, de l'estomac; il guérit les laryngites; il est d'une efficacité remarquable dans les douleurs; il est le meilleur remède que l'on puisse employer dans les premières périodes de la phthisie la laryngée et la phthisie pulmonaire.

Le FUMIGATEUR PECTORAL a la forme de cigare, se fume comme elles; il se délivre par boîtes cachetées et accompagnées d'une instruction qui en indique l'usage. Très par tout dont l'âge en délivre.

Seul dépositaire seul autorisé. J. METGE, rue Royale No. 110. 2 nov

AVIS.—Continuation des articles reçus par la Vaillant et à vendre à la pharmacie du soussigné: Phosphore pur par livre et demi livre, Huile d'amandes douces, fraîches, Ditto de laurier, do. Baume tranquille, do. Gros Fenouil, do. Acide muriatique pur, Ditto nitrique do. Pois d'Iris assortis pour cautère, Ditto Frigeria ou de Garou, pour cautère, Papier pour vésicatoire, de Le Perdriel, Compresses pour remplacer le linge de Le Perdriel, Papier pour vésicatoire, de Vée, Ditto adoucissant pour cautère, Poudre d'Irroé, purgatif doux, Rob anti-syphilitique de Laffecteur, Do. régénérateur du sang, de Giraudeau, Régénérateur de Franche-Lahausse, Biscuits vermifuges, Clous fumants pour parfumer les appartements, Pâte pectorale de Regnauld, Do. ditto de Baudry, Do. ditto de mou de veau, Do. ditto de jujubes, Do. ditto de réglisse, Sirop de Rabel contre la goutte, Hydro-ferro-cyanate de quinine, Sulfate de quinine, et enfin un assortiment complet de produits chimiques de chez Robiquet, Boyveau et Pelletier, &c. &c. A. A. PEYCHAUD, 123, rue Royale. 16 déc

SANGSUES—Reçu par le dernier arrivage—3000 grosses sangsues, de choix, à vendre à la pharmacie du soussigné. J. METGE, 110, rue Royale. 29 déc

SCHALLS TRUSSE 3/4, 4/4, 5/4 à vendre par BOURRY D'IVERNOIS, rue de Chartres No. 39. 19 déc

DES avances seront faites sur des consignations à l'adresse de Wm. N. Bullitt & Co. à Louisville. S'adresser à MAUNSEL WHITE & Co. 28 déc

SOIE à coudre d'Italie—Fabriques de Sebastiano Marolo, Pollone et Rossi, à vendre par BOURRY D'IVERNOIS, 39 Chartres au 1er. 29 d

MOUSSELINE pour rideaux—Damassées et brodées au broché en blanc et en couleur, à vendre par BOURRY D'IVERNOIS, 39 Chartres au 1er. 29 d

MAQUEREAUX—[illegible] barils maquereaux no. 3, en débarquement et à vendre par Wm. C. TOMPKINS & Co., 51, rue Gravier. 29 déc

TRAITES sur Boston et New York, à vendre par O. H. MESEGAES, 21, Vieille Levée. 20 déc

PORC MESS—M. O. prime et P. M. à vendre par CHS. BYRNE, 128, Tchoupitoulas. 1 déc

SAVON—1000 caisses savon extra No. 1 et No. 2 de différentes marques, en débarquement et à vendre par DAVIS & HOBART, 20, rue de la Douane. 30 déc

CAFÉ—100 sacs Café vert de la Havane en débarquement et en magasin, à vendre par JOSÉ PRATS, 27 Toulouse. 11 déc

TOILE d'emballage d'Ecosse—100 pièces en magasin et à vendre par JOHN R. SHAW & Co., 21, Poydras. 24 déc